

EXPOSE SUR LA CARTE ROSE CEMAC

ETATS GENERAUX DE L'ASSURANCE

Pierre Didier N'GOUMOU, Secrétaire Permanent

LA CARTE ROSE CEMAC, QUEL RÔLE POUR RESTAURER LA CONFIANCE DU PUBLIC EN L'ASSURANCE ?

- **ETAT DES LIEUX DE LA CARTE ROSE, SES OBJECTIFS ET SES ATOUTS**

- **1°- OBJECTIFS**

- Le préambule de l'Accord du 1^{er} juillet 1996 signé par le conseil des Ministres à Libreville (GABON) qui porte création de la Carte Internationale d'Assurance de Responsabilité Civile Automobile, montre qu'il s'agit d'un accord économique qui vise le développement de la sous-région grâce au rôle central de l'assurance comme multiplicateur des échanges touristiques et commerciaux.
- Ce multiplicateur des échanges se fait par le biais des deux (02) missions conférées à la Carte Rose CEMAC à savoir
- La libre-circulation
- L'indemnisation des victimes par les compagnies d'assurances des responsables d'accidents

LA CARTE ROSE CEMAC, QUEL RÔLE POUR RESTAURER LA CONFIANCE DU PUBLIC EN L'ASSURANCE ?

NOMBRE DE DOSSIERS ACTIFS EN 2017

CAMEROUN	RCA	CONGO	GABON	GUINEE E	TCHAD	TOTAL
DEMANDEUR	24	8	27	-	56	115
DEBITEUR	110	18	32	-	79	239
TOTAL	134	26	59	-	133	354

QUANTUM, SUR BASE RECLAMATION OU EVALUATION PAR LE BUREAU NATIONAL

CAMEROUN	RCA	CONGO	GABON	TCHAD	TOTAL
DEMANDEUR	98 254 810	55 050 292	89 326 217	177 352 503	419 983 822
DEBITEUR	362 873 709	93 443 004	161 919 386	456 589 190	1 074 825 289
TOTAL	461 128 519	148 493 296	251 245 603	633 941 693	1 494 809 111

LA CARTE ROSE CEMAC, QUEL RÔLE POUR RESTAURER LA CONFIANCE DU PUBLIC EN L'ASSURANCE ?

• 2°- ATOUTS

- La Carte Rose CEMAC bénéficie d'un certain nombre d'atouts
- 1°- **Tous les pays de la CEMAC sont à la fois membres** de la CIMA, de la zone Franc et de l'OHADA. Ce qui fait de cet espace, **un espace totalement intégré.**
- 2°- **Dans tous les pays, l'Etat** qui est participant à titre principal exerce pleinement la tutelle du système. Les DNA sont tous Présidents ou Présidente de l'Organe de Décision, lequel est l'Organe Suprême qui fixe la politique de chaque Bureau National et exerce le contrôle de ses activités.
- 3°- **Le Conseil des Bureaux** qui se réunit deux (02) fois par an, **réserve** aux cotés des représentants de chacun des Bureaux Nationaux, **une place à un représentant de l'Etat.** Les DNA se chargent de représenter leurs Etats respectifs.
- 4°- **La CIMA** prend régulièrement part **aux sessions du Conseil des Bureaux** de la Carte Rose CEMAC, et son apport est déterminant pour la Commission d'Arbitrage.

LA CARTE ROSE CEMAC, QUEL RÔLE POUR RESTAURER LA CONFIANCE DU PUBLIC EN L'ASSURANCE ?

- 5°- En effet, dans l'architecture de réalisation de ses missions, **le Conseil des Bureaux a mis en place après approbation du Conseil des Ministres, une Commission d'Arbitrage** qui siège à chacune de ses sessions. Ladite Commission d'Arbitrage rend des sentences qui doivent être exécutées dans le délai maximum de 30 jours à compter de la notification de la sentence aux compagnies, sous peine d'astreinte journalière de CFA 10 000 par jour de retard.
- Le tribunal arbitral constitué de trois arbitres étrangers au litige et constitué affaire par affaire, se prononce sur les responsabilités. La Commission peut également être saisie des dossiers pour lesquels ne se posent pas de problèmes de responsabilité mais butent sur le paiement.

LA CARTE ROSE CEMAC, QUEL RÔLE POUR RESTAURER LA CONFIANCE DU PUBLIC EN L'ASSURANCE ?

• **ANALYSE DES INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS**

L'analyse du fonctionnement du système permet d'identifier les acteurs suivants :

- Les Bureaux Nationaux ;
- Les compagnies d'assurances des véhicules impliqués dans les accidents ;
- Les victimes ;
- Les services en charge de l'établissement des Procès-verbaux de constat d'accident ;
- L'administration de la Justice ;
- La Direction Nationale des Assurances.

LA CARTE ROSE CEMAC, QUEL RÔLE POUR RESTAURER LA CONFIANCE DU PUBLIC EN L'ASSURANCE ?

- **ANALYSE DES INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS Suite 1**

- **Les Bureaux Nationaux** sont les représentants locaux de la compagnie étrangère, dès qu'ils sont informés de la survenance d'un sinistre ils procèdent à l'instruction des circonstances en vue de régler le sinistre. C'est auprès d'eux que **l'assuré qui circule hors de son territoire, doit déclarer le sinistre**. Le Bureau National est représenté par tout bureau d'assurance (de compagnie ou d'un intermédiaire) selon les dispositions de la Convention Inter-bureaux, qui peut donc recevoir pour son compte la déclaration de sinistre. **Ils émettent un avis sur les responsabilités et suggèrent les diligences en vue du règlement du sinistre.**

LA CARTE ROSE CEMAC, QUEL RÔLE POUR RESTAURER LA CONFIANCE DU PUBLIC EN L'ASSURANCE ?

- **ANALYSE DES INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS Suite 2**

- Les Bureaux Nationaux transmettent **aux compagnies d'assurances tous les documents nécessaires au règlement**. Ils tiennent avec elles, autant que faire se peut, des séances de travail pour faire le point sur l'évolution des dossiers. Ces séances sont sanctionnées par des procès-verbaux.
- **Les services en charge de l'établissement des procès-verbaux de constat d'accident déposent auprès du Bureau National, l'exemplaire destiné à la compagnie d'assurance étrangère.**
- **L'administration de la Justice signifie auprès du Bureau National, les assignations à comparaître adressées à la compagnie d'assurance étrangère.**

LA CARTE ROSE CEMAC, QUEL RÔLE POUR RESTAURER LA CONFIANCE DU PUBLIC EN L'ASSURANCE ?

- **REPERTOIRE DES DIFFICULTES QUI ENTAMENT LA CONFIANCE**

Le chemin vertueux est parfois entravé par des difficultés qui retardent l'instruction des dossiers sinistres par les compagnies, ce qui entame la confiance du public.

- **1°- Absence d'uniformisation des PV de constat d'accident**
- **2°- Superposition de systèmes d'indemnisation**
- **3°- Utilisation de moyen de contrainte**
- **4°- Délai moyen de traitement plus long**
- **5°- Perception erronée par les assurés de leurs droits – Décisions de justice complices**

LA CARTE ROSE CEMAC, QUEL RÔLE POUR RESTAURER LA CONFIANCE DU PUBLIC EN L'ASSURANCE ?

• **PERSPECTIVES & RECOMMANDATIONS**

- Sur l'absence d'uniformisation des PV: adopter le modèle FANAF comme modèle unique
- Sur la superposition de systèmes d'indemnisation : intervention de la CIMA auprès des Etats concernés
- Sur l'utilisation de moyen de contrainte: mettre en place des synergies entre les Associations Professionnelles et les Bureaux Nationaux dans le cadre d'actions ciblées sur le terrain. Associer les DNA dans le cadre de la solidarité gouvernementale cf cas d'intervention des Chefs d'Etat du Cameroun et du Tchad.

LA CARTE ROSE CEMAC, QUEL RÔLE POUR RESTAURER LA CONFIANCE DU PUBLIC EN L'ASSURANCE ?

- **PERSPECTIVES & RECOMMANDATIONS Suite 1**

- **Sur le délai moyen de traitement plus long**

- Informer les Bureaux Nationaux à l'avance des contrôles de la CIMA, afin de transmettre aux commissaires-contrôleurs la liste des dossiers de sinistres dont la durée de traitement ne se justifie pas sinon que par stratégie de pourrissement jusqu'à la date de forclusion
- Au Cameroun, le Bureau National a créé un comité de sinistre dans le cadre d'un pool de gestion des sinistres . Sa vocation ? La mise à niveau des dossiers des deux (02) Bureaux Nationaux concernés d'une part et des compagnies d'assurances pour avoir les mêmes éléments dans les dossiers. Le Comité se réunit tous les deux (02) mois, il se compose de tous les gestionnaires des sinistres et statue collégialement sur les responsabilités ou sur les questions qui se posent. **L'objectif** est de parvenir à mettre en état de paiement les dossiers de sinistres dans le délai de six (06) mois sauf autres difficultés objectives.
- L'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC) a mis en place une Convention d'Indemnisation Directe des Assurés. Le Bureau National a obtenu le droit d'y adhérer pour les sinistres inférieurs à CFA 500 000. En effet, la Convention Inter-Bureaux dispose que les Bureaux Nationaux peuvent faire l'avance sans autorisation préalable, pour tout sinistre n'excédant pas CFA 500 000

LA CARTE ROSE CEMAC, QUEL RÔLE POUR RESTAURER LA CONFIANCE DU PUBLIC EN L'ASSURANCE ?

- **PERSPECTIVES & RECOMMANDATIONS**

- **Sur la perception erronée par les assurés de leurs droits – Décisions de justice complices**

Les Bureaux Nationaux doivent en synergie avec les Associations Professionnelles, mener des campagnes de vulgarisation sur la Carte Rose CEMAC et la procédure de règlement des sinistres ainsi que des séminaires de renforcement des capacités des administrations du corridor de ces règlements (Justice, Police, Gendarmerie).

Le Conseil des Bureaux de la carte Rose CEMAC a décidé de la tenue d'un séminaire sous régional en septembre 2018 avec la participation des six (06) pays de la CEMAC à cet effet. Il s'inspire de l'expérience faite par le Bureau National du Cameroun en avril 2017 avec la participation des Bureaux Nationaux, des administrations et des transporteurs de RCA, du Tchad, du Gabon et rehaussée par la présence de la CIMA.